

Le Département justement. C'est via cet échelon que le salut de la Marpa pourrait arriver. En effet, lors de la commission permanente du 7 avril, le conseil départemental a décidé, à titre expérimental, de soutenir l'accueil de personnes âgées ou handicapées bénéficiaires de l'aide sociale dans quatre résidences autonomie (1).

À Monteaux, ce sont ainsi trois personnes qui pourraient être prises en charge dans ce cadre. Les réunions se sont succédé ces dernières semaines en ce sens. « Le Département va nous aider en nous proposant des ré-

sidents. Ainsi qu'une aide financière exceptionnelle : 1.000 € par résident handicapé léger. Retrouver un taux d'occupation à 20 personnes, on vit, on revit. Là, nous sommes vraiment dans le dur, financièrement. »

En attendant que tout se mette en place, l'équipe développe des supports publicitaires. Et se rapproche des élus pour évoquer « la problématique de la ruralité et du vieillissement ». Pas si simple.

(1) Sont concernées l'Oasis à Vendôme, la Marpa de Monteaux, la Maison du Gué à Nouan-le-Fuzelier et enfin la résidence Barbara à Blois. Le Loir-et-Cher compte à ce jour douze résidences autonomies non médicalisées.



Christian Palcowski et Marie-Dominique Macia dans l'un des vingt studios de 32 m² proposés aux résidents à la Marpa de Monteaux.